

DIRECTIVES D'EXECUTION POUR TRAVAUX DE FOUILLE

SECURITE DU CHANTIER

Le mandataire assume l'entière responsabilité relatif à la sécurité (chantier, route, usagers de la route, employés,...) selon les normes en vigueur.

PIQUETAGE ET MARQUAGE

Le tracé des nouvelles conduites est fixé par les SID en collaboration avec le propriétaire. L'entrepreneur est responsable du marquage des conduites existantes. Les SID sur demande de l'entrepreneur contrôleront le marquage effectué. L'entrepreneur veillera à ce que les demandes d'autorisation de fouilles soient faites (TP PCH).

SONDAGES

L'entrepreneur est tenu à effectuer des sondages dans le périmètre des conduites existantes. Ces travaux seront exécutés à la main. Toutes conduites ou câbles endommagés seront remplacés aux frais de l'entrepreneur.

TRAVAUX DE FOUILLE

La fouille sera exécutée conformément au tracé convenu et conformément au profil-type défini.

Profondeurs d'usage (en centimètres) :

Eau :	100 à 120 sur conduite
Gaz :	80 à 100 sur conduite
Electricité :	min. 80 sur tube de protection

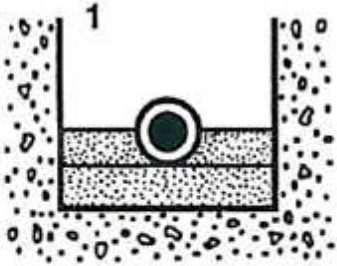
POSE DES CONDUITES ET REPERAGES

L'entrepreneur avisera avant le remblayage le bureau technique (SIT) des SID pour le repérage des conduites. Les conduites d'eau et de gaz sont posées par les SID sur une planie proprement exécutée par l'entrepreneur, ceci avec des matériaux fins (sable, groise fine de 0 à 16 mm). Les tubes de protection de câbles sont posés par l'entrepreneur, selon les mêmes principes.

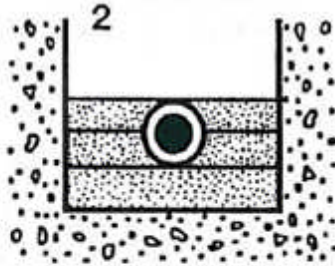
REMBLAYAGE ET REMISE EN ETAT

Les conduites et tubes de protection sont enrobés conformément au profil fixé par les SID (voir au verso). L'entrepreneur est tenu à respecter les directives des SID ainsi que les normes en vigueur dans la profession lors de la remise en état (SIA, TP, PCH).

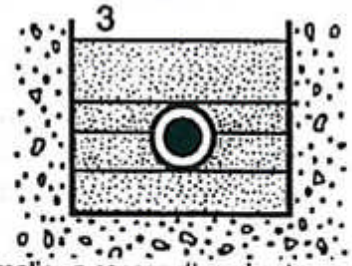
Schéma de remblayage :



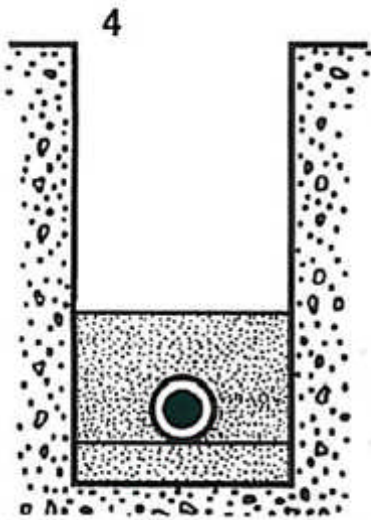
1
Etablir un lit, bien compressé, d'au moins 0,1 m. Compresser le matériel de remplissage en le "piétinant".



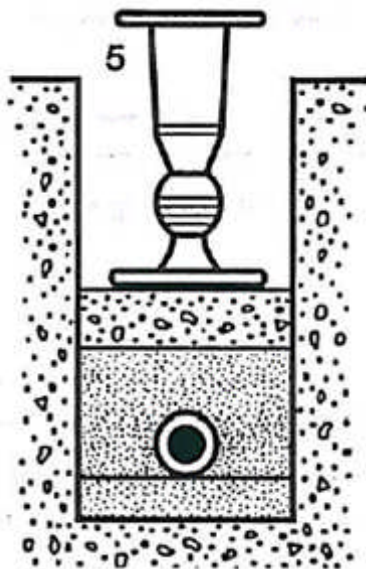
2
Remplir jusqu'au sommet du tube et compresser en "piétinant".



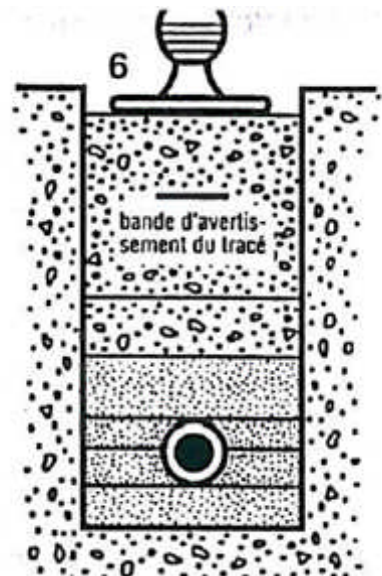
3
Remplir un espace d'une hauteur pouvant aller jusqu'à 0,3 m au-dessus du sommet du tube, compresser au moyen d'une légère machine à vibrations; ne pas le faire cependant directement au-dessus du tube.



4
Lorsque le matériau est granuleux, on peut remplir en une seule fois l'espace de protection par de légères secousses; l'espace peut avoir une hauteur allant jusqu'à 0,3 m au dessus du sommet du tube.



5
Remplir un espace de 0,25 m avec du remblai adapté. Compresser avec un léger appareil à vibrations.



6
Le reste du remblai peut être utilisé pour le remplissage et compressé par endroits, indépendamment de la façon dont la surface du sol doit être traitée.